

## NOTRE MISSION PROMOUVOIR LES 3RV

- > Réduction à la source
- > Réemploi
- > Recyclage
- > Valorisation



Au cœur de l'action, **RECYC-QUÉBEC** favorise la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles et influence les modes de production et de consommation. La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Le programme ICI ON RECYCLE! a été instauré par RECYC-QUÉBEC dans le but de reconnaître les établissements ICI qui ont à cœur la gestion responsable des matières résiduelles et qui contribuent ainsi à protéger l'environnement.

Par son programme ICI ON RECYCLE!, RECYC-QUÉBEC offre au nom du gouvernement du Québec une reconnaissance officielle aux établissements participants, tout en leur proposant des outils d'accompagnement et une visibilité propre à chaque niveau de participation.



## POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site Internet de RECYC-QUÉBEC au [www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca), sous la rubrique «Programme ICI ON RECYCLE!».

Téléphone : (514) 352-5002, poste 2242  
Ligne sans frais : 1 800 807-0678  
Courriel : [icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

Programme de reconnaissance

# ICI ON RECYCLE!

Conçu pour les Industries,  
les Commerces et les Institutions (ICI)



### > NIVEAU 1 ENGAGEMENT

Le niveau **Engagement** vise à ce que les ICI s'engagent à prendre connaissance de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015*, identifient les matières résiduelles qu'ils génèrent et mettent en place des mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) dans leur établissement. Ceci constitue une première étape vers une gestion responsable des matières résiduelles.

### > NIVEAU 2 MISE EN ŒUVRE

Le niveau **Mise en œuvre** vise à reconnaître les ICI qui ont mis en place des mesures de 3RV dans leur établissement. Ces ICI doivent également avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation auprès de leurs employés concernant la gestion responsable des matières résiduelles. À ce niveau, les ICI sont invités à optimiser leur performance de mise en valeur des matières résiduelles afin de poursuivre au niveau 3.

### > NIVEAU 3 PERFORMANCE

Le niveau **Performance** vise à reconnaître les ICI qui ont atteint des taux élevés de mise en valeur des matières résiduelles dans leur établissement. En plus de rencontrer les exigences du niveau 2, ces ICI doivent obtenir un taux global de mise en valeur des matières résiduelles générées d'au moins 70 %. Selon le taux atteint, l'établissement se verra décerner un des trois échelons de performance suivants :



#### MENTION SPÉCIALE - RÉDUCTION À LA SOURCE

Chaque année, RECYC-QUÉBEC décerne une mention spéciale aux établissements attestés au niveau 3 – Performance qui ont implanté une mesure de réduction à la source novatrice pour leur secteur d'activités.

### > POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

1. Compléter, dans le Portail ICI ON RECYCLE!, le formulaire d'inscription correspondant au niveau de reconnaissance visé
2. Fournir les documents exigés ainsi que toute information pertinente à la candidature
3. Acquitter les frais d'analyse de dossier correspondant au niveau visé par la demande

Pour chacun des niveaux, les candidatures peuvent être soumises en tout temps.

### > POURQUOI S'INSCRIRE ?

- Pour faire connaître publiquement ses réalisations et son engagement en faveur de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement
- Pour faire homologuer ses réalisations par un tiers indépendant issu du gouvernement
- Pour être reconnu comme un leader dans son secteur d'activités en ce qui concerne la gestion responsable des matières résiduelles
- Pour reconnaître et souligner la participation de ses employés

### > LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- Occuper un établissement situé au Québec
- Ne pas être en infraction relativement aux lois et règlements environnementaux du Québec
- Satisfaire aux exigences prescrites par le niveau d'adhésion visé.

### > L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

L'évaluation des candidatures s'effectue dans un premier temps par l'équipe du secteur ICI de RECYC-QUÉBEC, tout au long de l'année.

Une fois cette étape franchie avec succès, RECYC-QUÉBEC achemine une « déclaration d'engagement » aux ICI de niveau 1 et un « certificat de reconnaissance » aux ICI de niveau 2.

Dans le cas des établissements inscrits au niveau 3, les candidatures sont soumises à un comité d'évaluation composé de représentants issus des secteurs industriel, commercial et institutionnel. RECYC-QUÉBEC décerne ensuite une « attestation de performance » sur la base des recommandations finales de ce comité.

### > LES FRAIS D'ANALYSE DE DOSSIER

**Niveau 1 :** Des frais de 50 \$ sont exigés (taxes non incluses)

**Niveau 2 :** Des frais de 70 \$ sont exigés (taxes non incluses).

**Niveau 3 :** Les frais d'analyse de dossier varient selon le type d'établissement et le nombre d'employés, entre 105 \$ et 385 \$ (taxes non incluses). Les détails sont disponibles dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

« Vous gérez efficacement vos matières résiduelles ?  
Faites-le savoir ! »